REPUBLIQUE FRANÇAISE
18 OCT. 2023
SOUS-PREFECTURE D'AUBUSSON

L'an deux mille vingt-trois, le 12 octobre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 06/10/2023
Présent-es **: Francis HOEZELLE, Catherine LESNES, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON**
Absent-es : Christophe BAUMGARTEN, Victoire BEAUJOU, Alain DETOLLE, Olivier MARTIN, Noémie SERRU
Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON
Christophe BAUMGARTEN à Catherine MOULIN
Alain DETOLLE à Francis HOEZELLE
Olivier MARTIN à Catherine LESNES
Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.
M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.
Secrétaire : **M Francis HOEZELLE**

DCM 2023/55 : Délibération modificative concernant le budget Station-service 2023

Madame la maire explique au conseil que de la même façon sur le Budget prévisionnel de la station-service des dépenses de fonctionnement concernant les opérations de stocks ont été enregistrées en opération d'ordre alors qu'elles auraient dû être typées en opération réelles, il convient donc de prendre la rectification suivante :

Dépenses de fonctionnement : Opération d'ordre 043 6037 : variation de stocks	Dépenses de fonctionnement : Opérations réelles 6037 : variation de stocks
-21 518.50 €	+21 518.50 €
Recettes de fonctionnement : Opération d'ordre 043 6037 : variation de stocks	Recettes de fonctionnement : Opérations réelles 6037 : variation de stocks
-18 000.00 €	+18 000.00 €

Le conseil municipal après avoir délibéré, valide à l'unanimité, la décision modificative budgétaire concernant le budget station-service 2023 présentée ci-dessus.

À Faux-la-Montagne,
Le 13 octobre 2023,
La maire,
Catherine MOULIN

MAIRIE DE FAUX LA MONTAGNE (Creuse)